République française Département de l'Aveyron

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 24 février 2023

Membres en exercice :

11

Présents: 8 Date de la convocation: 20/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février 20 h 30l'assemblée

Votants: 8 régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves

MALRIC

Pour: 8 Présents : Yves MALRIC, Serge ARNAL, Beatrice VIALA, Anne Marie

MAILHE, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET,

Contre: 0 Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0 Excusé (e)(s): Philippe VALDEYRON

Absent (e)(s): Bastien GIACOBBI, Francois COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DE LA STATION D'EPURATION ET UNE PARTIE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE SAINT PIERRE DE GOURGEAS - 2023_DE_05

Monsieur le Maire informe les conseillers du résultat de l'appel d'offre pour l'assainissement sur le hameau de Saint Pierre de Gourgeas. Le bureau d'étude à présenté à la Commission le jujement des offres, valeur technique 60%, prix 40% ·

- réseau de collecte, 4 offres : SEVIGNE, LADET TP, SA2P, GUIPAL. L'entreprise GUIPAL remporte le marché avec 88.85 (48.85 + 40) points pour un montant de 77 817,31€ HT
- station d'épuration, 3 offres : SEVIGNE, LADET TP, GUIPAL. L'entreprise LADET TP remporte le marché avec 94.03 (57+37.03) points pour un montant de 50 832 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents :

- approuvent la validation du choix des entreprises,
- retiennent les devis présenté de l'entreprise GUIPAL pour la réalisation du réseau de collecte pour un montant de 77 817.31€ HT et de l'entreprise LADET TP pour la réalisation de la station d'épuration pour un montant de 50 832 € HT
- autorisent M. le Maire à signer ces devis.

Ansi fait et délibéré, à La Bastide Pradines, le 24 février 2023 .

Le Maire Yves MALRIC

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture le : 27 février 2023

et publié ou notifié le 27 février 2023

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2023
012-211200225-20230224-2023_DE_05-DE